



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

**DELIBERATION N° 047/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES**

SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal aménagée dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Bénédicte SARASSAT – Jordi DELCLOS

Pouvoirs :

- Céline FREIXINOS donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Robert TARDA
- Yannick CALLAREC donne pouvoir à Jean PEZIN
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH

Absents : Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eliane CHAMBAULT – Eric BOUILLIN

Secrétaire de séance : Carole CARTON

OBJET : Acquisition amiable de la parcelle en nature de terre cadastrée AT n° 288 (2 358 m²), appartenant à Mme Simone Le Go née Galy, pour un prix de 7 074 € hors « frais de notaire ».

M. Modeste Bosque, Adjoint à l'urbanisme, fait part à l'assemblée de l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée AT n° 288, d'une contenance de 2 358 m², appartenant à Mme Simone Le Go, majeur sous tutelle, pour un prix de 7 074 € hors « frais de notaire ».

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20230609-047-2023-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception en préfecture : 12/06/2023

Précise que, par jugement du 17/06/2021 du Tribunal Judiciaire de Perpignan, Mme Béatrice Coutterez-Parès, sise 280 avenue James Watt à Perpignan, a été désignée en qualité de tutrice de Mme Simone Le Go, pour la représenter et administrer ses biens et sa personne.

En outre, M. Modeste Bosque indique que, par ordonnance de vente du 10/02/2022 de la parcelle AT n° 288, le juge du contentieux de la protection, statuant en qualité de juge des tutelles a, d'une part, autorisé Mme Béatrice Coutterez-Parès, à mettre en vente la parcelle susdite dans l'intérêt de la personne qui réside en EHPAD, d'autre part, fixé le prix minimum auquel l'acte pourra être passé à 6 000 €.

Puis, M. Modeste Bosque signale que la ville a déjà acquis divers terrains dans ce secteur au prix de 3 €/m² afin de réaliser le futur parc urbain.

Il souligne que l'achat amiable de cette parcelle en nature de terre au prix de 3 €/m², soit 7 074 € hors « frais de notaire », permettra à la ville de réaliser un parc de stationnement de plus de 100 véhicules près du château d'eau, accessible par la rue des Baléares, qui pourra utilement permettre de désengorger le stationnement dans le vieux village.

Vu le jugement de tutelle du 17/06/2021 du juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles de Perpignan ;

Vu l'ordonnance de vente du 10/02/2022 de la parcelle AT n° 288, du juge du contentieux de la protection, statuant en qualité de juge des tutelles, autorisant Mme Béatrice Coutterez-Parès à mettre en vente la parcelle AT n° 288 dans l'intérêt de la personne qui réside en EHPAD et fixant le prix minimum auquel l'acte pourra être passé à 6 000 € ;

Considérant que l'achat amiable de cette parcelle permettra à la ville de réaliser un parc de stationnement de plus de 100 véhicules près du château d'eau, accessible par la rue des Baléares, qui pourra utilement permettre de désengorger le stationnement dans le vieux village en complément du parking de l'église ;

Considérant que la ville a acquis dernièrement diverses parcelles en nature de terre dans ce secteur, au prix de 3 €/m², en vue de réaliser le futur parc urbain ;

M. Modeste Bosque propose au conseil, d'une part, d'acquérir à l'amiable la parcelle en nature de terre cadastrée AT n° 288, au prix de 7 074 € hors « frais de notaire », d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique d'achat de ce bien, enfin, charge Maître Bertrand Robert Beigner, notaire sis 24 avenue de Perpignan à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Modeste Bosque, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'acquérir à l'amiable la parcelle en nature de terre, cadastrée AT n° 288, appartenant à Mme Simone Le Go, pour un prix de 7 074 € hors « frais de notaire » ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte authentique d'achat de ce bien ;
- **Charge** Maître Bertrand Robert Beigner, notaire sis 24, avenue de Perpignan à Saleilles, de représenter la ville dans ce dossier ;
- **Précise** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023 de la commune ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tout pièce utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-218601898-20230609-del-047-2023-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Publication le : 13 JUIN 2023

Le Maire,
François RALLO

